

Détails de l'interruption ne donnant pas lieu à une indemnisation

Date de l'interruption : 10/05/2023

Durée totale et maximale de l'interruption : 6H25

Codes postaux concernés : 7130 - 7134

Origine de l'interruption

= Chute d'arbres dans les lignes haute tension

Durée de l'interruption pour chacun des utilisateurs du réseau de distribution impactés

= 6H25

Justification de la durée de l'interruption

= La nature des réparations et notamment le dégagement des branches dans les lignes, justifie le maintien de l'interruption jusqu'au rétablissement.

Motivation et preuve(s) du cas de force majeure

= Chute de branches d'arbres dans les lignes haute tension

Conclusion

L'origine et le maintien de l'interruption de fourniture d'électricité non planifiée d'une durée supérieure à six heures consécutives survenue le 10/05/2023 étant causés par un cas de force majeure, aucune indemnité ne sera versée pour cette interruption.